

leur trop plein d'immigrants évincés, et nous avons permis à la majeure partie d'entre ces derniers de rester dans les divers ports du Canada. On devrait immédiatement mettre fin à cela.

L'honorable M. SIFTON : Si l'honorable député (M. Wilson) a l'intention d'affirmer que nous avons placé sur les terres du Nord-Ouest une classe de gens non-désirable, et qu'il aurait mieux valu attendre pour en avoir de meilleurs, je déclare ici dès maintenant que cette assertion n'est pas fondée. Les gens qui se sont établis au Nord-Ouest appartiennent à une excellente classe; ce sont pour la plupart des agriculteurs.

M. WILSON : Le ministre me permettrait-il de lui demander si les immigrants que l'on a refusé à Winnipeg, l'an dernier, ont été expulsés du pays ou si on leur a permis d'y rester ?

L'honorable M. SIFTON : L'honorable député a dit qu'il préférerait attendre plus longtemps et avoir une meilleure classe de gens.

M. WILSON : Oui.

L'honorable M. SIFTON : Alors je veux dire, après avoir beaucoup étudié la question, que nous n'avons commis aucune erreur quant à la classe de gens que nous avons placés sur nos terres du Nord-Ouest.

M. E. F. CLARKE : Les déclarations faites par les honorables députés représentant des comtés ruraux tendent à démontrer qu'il y a rareté d'ouvriers agricoles dans la province d'Ontario. S'il est vrai que les compagnies de paquebots donnent une prime de \$4 pour chaque ouvrier agricole amené au Canada, alors nous devrions pouvoir nous procurer un nombre beaucoup plus considérable d'immigrants propres aux travaux de ferme.

L'honorable M. SIFTON : Nous pourrions en fournir un nombre presque illimité si l'on imaginait un moyen de les placer.

M. CLARKE : Alors le ministère de l'Intérieur, de concert avec le gouvernement

local, devrait pouvoir aviser à un moyen de placer ces immigrants propres aux travaux de la ferme dans toute la province, partout où l'on en aurait besoin, afin que nos fermiers ne soient plus exposés à la gêne dont ils souffrent maintenant par suite de l'insuffisance de la main-d'œuvre. Nous désirons aider au ministre de l'Intérieur à faire venir ici le plus grand nombre possible d'immigrants acceptables appartenant à la classe agricole.

Je veux attirer son attention sur le tableau des immigrants qui ont été exclus des Etats-Unis le long de la frontière canadienne durant l'exercice clos le 30 juin dernier, afin que, lorsque le ministre fera la déclaration qu'il a promis de faire lors de la discussion des estimations budgétaires, il puisse nous dire si le regrettable état de choses décrit dans ce tableau existe ou non. S'il existe, cela démontre que notre inspection des immigrants est un leurre. Le rapport du commissaire général de l'immigration aux Etats-Unis démontre que durant l'exercice clos le 30 juin dernier, 1,575 indigents et 1,434 immigrants atteints de maladies repoussantes, dangereuses ou contagieuses se sont vu refuser l'entrée aux Etats-Unis à la frontière canadienne. S'il en est ainsi, il est temps qu'un changement soit apporté au sujet de l'inspection des immigrants qui viennent au Canada. Il y a quelques années, le département de l'immigration aux Etats-Unis a envoyé des inspecteurs de santé aux ports du Royaume-Uni pour y examiner les immigrants à destination des Etats-Unis qui avaient l'intention de passer par les ports canadiens. Il est plus facile de prévenir la maladie que de la guérir, et si le ministre de l'Intérieur envoie des inspecteurs de santé compétents pour examiner ces immigrants avant leur départ pour le Canada, et s'il donne les ordres nécessaires pour que les compagnies de paquebots soient obligées de reprendre tous les immigrants refusés, je suis certain que tous nous lui donnerons notre appui à ce sujet. Dans le rapport du commissaire général de l'immigration aux Etats-Unis, il est dit que 1,002 immigrants avaient été refusés parce qu'ils n'avaient pas de certificats, et il ne serait peut-être pas juste de compter ceux-là comme n'étant pas acceptables. Le tableau du commissaire général de l'immigration aux Etats-Unis dont j'ai parlé se lit comme suit :